


Département des Ardennes

COMMUNE DE MONTHERMÉ

	Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme
	Projet engagé sur le hameau des Hauts-Buttés

DOSSIER SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Vu pour être annexé à l'arrêté
municipal du 14 octobre 2014,
soumettant à l'enquête publique le
projet de révision allégée du
Plan Local d'Urbanisme.*

*Cachet de la Mairie et
signature du Maire:*

M. Alain BERNARD

**Document initial
approuvé le 17.12.1980**



Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28 avenue Philippoteaux - BP 10078
08203 SEDAN Cedex
Tél 03.24.27.87.87. Fax 03.24.29.15.22
E-mail: dumay@dumay.fr

Révisé le :		Modifié le :		Mis à jour le :	
26.09.2006		09.01.2008			
		27.07.2009 (modification simplifiée)			

P.L.U. DE MONTHERMÉ - PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Remarque :

La numérotation des pièces jointes au présent dossier reprend celle du dossier complet de P.L.U. en vigueur à ce jour. Seules les pièces directement concernées par cette procédure sont fournies. Les autres pièces non réadaptées restent d'actualité.

Numéro d'ordre	DÉNOMINATION DE LA PIÈCE	Abréviation
1	RAPPORT DE PRÉSENTATION ENVIRONNEMENTAL comprenant : - un Résumé Non Technique - des documents annexes liés au réseau Natura 2000.	R.N.T.
2	PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	P.A.D.D.
3	ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT	O.A.
4	RÈGLEMENT	
4A	RÈGLEMENT - DOCUMENT ÉCRIT : Extrait de la zone UC <i>Précision : ce règlement n'est pas modifié dans le cadre de cette procédure, il est joint à titre d'information et d'accompagnement du plan de zonage n°4C2 ci-dessous.</i>	
4B	DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT (plan de zonage) - Échelle : 1/10 000 ^{ème}	
4C1	DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT (plan de zonage) - Échelle : 1/2 000 ^{ème}	
4C2	DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT (plan de zonage) - Échelle : 1/2 000^{ème} <i>Précision : à ce stade d'avancement de la procédure, seul l'extrait concerné de ce plan est joint au présent dossier : Hameau « Les Hauts Buttés »</i>	
5	ANNEXES	
5A	ANNEXES - DOCUMENT ÉCRIT	
5B	PLAN SCHÉMATIQUE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE - Échelle : 1/2000 ^{ème}	
5C	PLAN SCHÉMATIQUE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT - Échelle : 1/2000 ^{ème}	
5D1	PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE au 1/5000 ^{ème} (planche 1 - partie nord)	S.U.P.
5D2	PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE au 1/5000 ^{ème} (planche 1 - partie sud)	S.U.P.
5E	ANNEXES - INFORMATIONS DIVERSES au 1/5000 ^{ème}	
	PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS - Meuse Aval	P.P.R.i.
6	AUTRES PIÈCES OBLIGATOIRES	
	AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES	C.D.C.E.A.
	AVIS RENDU SUR L'ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES DU PROJET SUR LE RÉSEAU NATURA 2000 (voir annexes du rapport de présentation environnemental)	
	AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE	A.A.E.
	PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION D'EXAMEN CONJOINT DU PROJET	
7	ARRÊTÉ MUNICIPAL SOUMETTANT À L'ENQUÊTE PUBLIQUE LE PROJET DE P.L.U.	
8	COMPLÉMENTS AU TITRE DE L'ARTICLE R.123-8 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	
9	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DÉCLARANT D'UTILITÉ PUBLIQUE LE CAPTAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (prise en compte de l'avis de l'autorité environnementale)	